**COLLEGE DOCTORAL DE L’UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC**

 **DDRV – 27 rue Marcoz – BP 1104**

## 73011 CHAMBERY Cedex

**ECOLE DOCTORALE Sciences, Ingénierie, Environnement (SIE)**

**MEMBRES DES LABORATOIRES USMB**

**DEMANDE D’AGREMENT STANDARD POUR UNE (CO-)DIRECTION DE THESE SANS HDR**

# Dans le cas où la demande porte sur une co-direction de thèse avec un co-directeur HDR, reportez-vous à la demande d’agrément simplifiée (voir Procédure).

# Dans le cadre d’une demande d’agrément normale (demande de direction de thèse sans HDR à 100% ou de co-direction en collaboration avec un co-directeur non-titulaire de l’HDR à 50%) le candidat s’engage à s’inscrire à l’HDR au sein de l’ED SIE en spécifiant une date de soutenance avant la fin de la thèse pour laquelle l’agrément est demandé.

# Formulaire rempli par le candidat, avec avis du laboratoire, à accompagner des JUSTIFICATIFS suivants :

# CV complet du candidat, projet de thèse (4 pages maximum) et CV court du futur doctorant

# La demande est à déposer par le candidat auprès de l’ED : gestionnaire-edsie.ddrv@univ-smb.fr

**Demande déposée par** NOMPRENOM

**MCF**[ ]  **CR**[ ]  **IR** [ ]  **Organisme :** Choisir ou saisir

**ED DE RATTACHEMENT :** Choisir votre ED de rattachement

**LABORATOIRE :** Choisir votre laboratoire de rattachement

**Thèses dirigées ou codirigées en cours** (Liste précisant pour chaque thèse : le nom du candidat, le sujet, les dates, l’ED, le taux d’encadrement, les publications) **:** entrer du texte

**Nombre de thèses dirigées ou co-dirigées achevées** (Liste précisant pour chaque thèse : le nom du candidat, le sujet, les dates, l’ED, le taux d’encadrement, les publications) **:** entrer du texte

**Nom, Prénom du/de la doctorant.e :** Nom, Prénom

**LABORATOIRE :** Choisir votre laboratoire de rattachement

TITRE DE LA THESE

Date de début de thèse

**Financement :** Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

**Précédente expérience de codirection ? NON**[ ]  **OUI**[ ] **(si oui donner les détails dans le CV)**

**Demande d’inscription à l’HDR déposée ? NON**[ ]  **OUI**[ ]

**La demande concerne-t-elle une :**

**DIRECTION DE THESE à 100%**[ ]  **ou CODIRECTION thèse (50%) avec un codirecteur HDR ou NON-HDR** [ ]

 Codirection assurée par : NOM, PRENOM

 Statut/Fonction : entrer du texte

 Ecole Doctorale :Choisir ou saisir

 Laboratoire : Choisir ou saisir

***En cas de 3ème codirecteur/rice non-académique, les % d’encadrements seront ajustés (proposition : 50-25-25 ou 40-30-30).***

**JUSTIFICATION DE LA DEMANDE** (2 pages maximum)

**Argumentaire scientifique explicitant les raisons du partenariat avec le laboratoire USMB et l’ED SIE.**

Vous mettrez aussi en évidence l’adéquation scientifique entre vos compétences et le projet de thèse.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte

**AVIS LABORATOIRE**

[ ]  Très Favorable [ ]  Favorable [ ]  Réservé [ ]  Défavorable

Fait le Date à Lieu Signature : 

Nom : NOM Prénom : PRENOM

**AVIS COMMISSION HDR DE L’ED**

[ ]  Très Favorable [ ]  Favorable [ ]  Réservé [ ]  Défavorable

Fait le Date à Lieu Signature : 

Nom : NOM Prénom : PRENOM

**PROPOSITION ED**

[ ]  Très Favorable [ ]  Favorable [ ]  Réservé [ ]  Défavorable

Fait le Date à Lieu Signature : 

Nom : NOM Prénom : PRENOM

 **Tableau récapitulatif des possibilités et critères de demande d’agrément**

**qui s’appliquent aux extérieurs sans HDR (sauf cas n°2)**



⇨ Procédure simplifiée + avis du DU pour l’agrément des non-HDR USMB qui co-dirigent avec un HDR.

⇨ 150% de direction/codirection maximum (par ex. 1 direct. 100% + 1 codirect à 50% ou 3 codirection à 50%).

⇨ Le non-HDR dirigeant une thèse seul (à 100%) devra préciser à quelle date il envisage de soutenir l’HDR.

⇨ Pas d’agrément seul (à 100%) si absence de financement du doctorant : trop de risques

⇨ Tous les HDR et non-HDR extérieurs à l’USMB doivent faire une demande standard d’agrément (non simplifiée) en explicitant le lien avec l’ED

SIE et avec le labo d’accueil du doctorant.

⇨ Dans le cadre d’une demande d’agrément par un candidat non HDR qui n’est pas membre permanent d’un laboratoire de l’UMSB les règles d’obtention de l’agrément à l’ED SIE s’appliquent (ex. 150% de codirection sans HDR maximum).

⇨ Le passif (thèse dirigée ou codirigée précédemment) n’est pas pris en compte ( = compteur %direction à zéro à partir de la rentrée 2022) sauf l’expérience (codirection avec articles) pour l’accès aux cas n°2 et 3.